



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-POS-178

Déposé le : 31.05.16

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

4 + 1 = 0

Texte déposé

non, ce n'est même pas de l'arithmétique à Bonzon ! Mais de l'arithmétique électorale... En effet, alors que tout doit être fait pour stimuler la participation aux scrutins, alors que tout doit être fait pour que l'électeur ne se soit pas dérangé pour rien, on en arrive à annuler des suffrages pour des motifs difficilement défendables, tels que la présence de plusieurs bulletins dans la même enveloppe !

On sait que si ces derniers sont parfaitement identiques, on en prend un seul en considération et le vote est valable. En revanche, lorsqu'ils diffèrent, le vote est nul.

Or, lorsque le nombre de suffrages exprimés correspond exactement au nombre de sièges à pourvoir, le vote devrait être reconnu valable, même si les suffrages sont répartis sur plusieurs bulletins.

Actuellement, dans le cadre d'un vote pour une municipalité qui compte 5 sièges, par exemple, si l'on trouve dans la même enveloppe une liste avec 4 noms et une liste avec 1 nom, le vote est nul, alors que le nombre de suffrages correspond exactement au nombre de sièges à pourvoir et que l'intention de l'électeur est totalement claire !

Par le présent postulat, je demande donc que soit étudiée une modification de l'art. 41 lettre h de la LEDP, afin qu'un vote qui semble évident pour un électeur non aguerri puisse être validé. Afin que $4 + 1 = 5$ en toutes circonstances !

Commentaire(s)

le déroulement des dernières élections a provoqué quelques propositions d'amélioration du processus électoral ; le présent postulat pourrait faire partie du lot !

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures
- (b) renvoi à une commission sans 20 signatures
- (c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Melly Serge

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 1^{er} mai 2016

Ansermet Jacques	Christin Dominique-Ella 	Eggenberger Julien
Attinger Doepper Claire	Clément François	Ehrwein Nihan Céline
Aubert Mireille	Clivaz Philippe	Epars Olivier
Baehler Bech Anne 	Collet Michel 	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Bendahan Samuel	Courdesse Régis 	Freymond Isabelle 
Berthoud Alexandre	Creteigny Gérald 	Freymond Cantone Fabienne
Bezençon Jean-Luc	Creteigny Laurence	Gander Hugues 
Blanc Mathieu	Croci-Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Bolay Guy-Philippe	Crottaz Brigitte	Germain Philippe
Bonny Dominique-Richard	Cuérel Julien	Glauser Nicolas
Bory Marc-André	De Montmollin Martial 	Golaz Olivier
Bovay Alain	Debluë François	Grandjean Pierre
Buffat Marc-Olivier	Décosterd Anne 	Grobéty Philippe
Butera Sonya 	Deillon Fabien	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Démétriadès Alexandre 	Haldy Jacques
Calpini Christa	Desmeules Michel	Hurni Véronique
Capt Gloria	Despot Fabienne	Induni Valérie 
Chapalay Albert	Devaud Grégory	Jaccoud Jessica
Chappuis Laurent	Dolivo Jean-Michel 	Jaquet-Berger Christiane 
Cherubini Alberto 	Donzé Manuel 	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie 	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Chevalley Christine	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne 
Chollet Jean-Luc	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf
Christen Jérôme 	Duvoisin Ginette 	Keller Vincent

Liste des députés signataires – état au 1^{er} mai 2016

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc 	Rydlo Alexandre 
Krieg Philippe	Oran Marc 	Schaller Graziella 
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves 	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier 	Pillonel Cédric	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Podio Sylvie 	Stürner Felix
Marion Axel	Probst Delphine	Surer Jean-Marie
Martin Josée	Randin Philippe 	Thalmann Muriel 
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Rau Michel	Tosato Oscar
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Renaud Michel 	Trolliet Daniel
Meldem Martine 	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Melly Serge	Rezso Stéphane	Uffer Filip 
Meyer Roxanne	Richard Claire 	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Volet Pierre
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Mojon Gérard	Roulet Catherine 	Vuillemin Philippe
Montangero Stéphane 	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mossi Michele 	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric